

RÈGLEMENT DU CONCOURS EXPO QUÉBEC «Sable mouvant, sable vivant»

1. DATE :

Le concours débute le lundi 7 août 2006 et se termine le dimanche 27 août 2006 à 15 h. Le tirage du grand prix sera fait le dimanche 27 août 2006 à 16 h au chapiteau de l'International de sculpture sur sable à Expo Québec.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION:

- 2.1 Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec, âgés de 18 ans et plus;
- 2.2 Les employés de la SOCIÉTÉ DE GESTION PLACE LAURIER, AXIMA SERVICES, DERKO LTÉE, ENTRETIEN DES ÉDIFICES DE LA CAPITALE, SEC-PRO INC., SERVI-PRO INC., PERSPECTIVE TRAVAIL de même que le personnel de EXPOCITÉ, DESJARDINS, TQS, JOURNAL DE QUÉBEC, Ig2, Copies Express, Hatem, ainsi que toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés, ne sont pas admissibles à ce concours;
- 2.3 Tout le personnel des boutiques, restaurants, tours à bureaux et autres commerces du centre commercial Place Laurier, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés, ne peuvent participer à ce concours.

3. DESCRIPTION DU PRIX

2000 \$ en cartes-cadeaux Place Laurier, échangeables chez les commerçants participants au programme carte-cadeau du centre commercial Place Laurier.

4. PROCÉDURES:

- 4.1 Pour participer, il suffit de compléter un bulletin de participation disponible jusqu'au dimanche 27 août à 15 h, au kiosque d'Expo Québec, situé dans le Mail central de Place Laurier;
- 4.2 Le bulletin de participation doit être déposé, à partir du 16 août, dans le baril de concours prévu à cet effet situé au chapiteau de l'International de sculpture sur sable d'Expo Québec, au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec, avant 15 h, le dimanche 27 août 2006;
- 4.3 Le bulletin de participation non entièrement complété (le bulletin doit avoir le prénom, le nom, l'adresse, la ville, le code postal et le numéro de téléphone du participant), illisible ou complété à l'aide d'une estampe ou d'une étiquette ne sera pas accepté lors du tirage;
- 4.4 Un bulletin de participation par personne;
- 4.5 Toute personne ayant gagné à un autre concours de Place Laurier depuis le 1^{er} janvier 2006 n'est pas éligible à ce tirage;
- 4.6 Toute personne étant domiciliée avec un gagnant d'un autre concours de Place Laurier depuis le 1^{er} janvier 2006 n'est pas éligible à ce tirage;
- 4.7 Les fac-similés ne sont pas acceptés;
- 4.8 Le tirage aura lieu le dimanche 27 août 2006 à 16 h sous le chapiteau de l'International de sculpture sur sable à Expo Québec, situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1L 5A7
- 4.9 Le tirage sera fait par un (e) employé (e) d'Expo Québec sous le chapiteau de l'International de sculpture sur sable à Expo Québec

5. Le prix ne peut être transféré à une autre personne et n'est ni modifiable ou échangeable pour sa valeur monétaire et doit être accepté tel quel.
6. Place Laurier communiquera avec le gagnant par téléphone.
7. Le gagnant devra réclamer son prix dans les 30 jours suivants le tirage.
8. Place Laurier et Expo Québec se réserve le droit de publier le nom et/ou la photo du gagnant dans les journaux ou d'annoncer le nom du gagnant par une station de télévision ou radiophonique de la région ou sur son site Internet.
9. Les droits de tenue de ce concours publicitaire ont été payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.
10. Dans ce document, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.

Juillet 2006